

Notice d'information à destination des usagers



Qu'est-ce que cette notice ?

Cette notice vous est destinée en tant qu'utilisateur de la direction des transports terrestres.

Cette notice vous informe de la manière dont vos données à caractère personnel (c'est-à-dire toute information qui permet de vous identifier) sont traitées (c'est-à-dire toute opération sur vos données : collectées, utilisées, transmises...).

Cette notice vous rappelle quels sont vos droits sur vos données personnelles et vous indique comment les exercer.

Pourquoi mes données sont-elles traitées ?

Le gouvernement de la Polynésie française est le responsable du traitement de vos données personnelles.

Vos données sont traitées pour les finalités (objectif du traitement de vos données) suivantes. Ces traitements sont réalisés sur la base de l'exécution de notre mission d'intérêt public :

Finalité
Gestion administrative des titres de conduites (la tenue et la mise à jour du fichier des permis de conduire)
Gestion des examens et délivrance des autorisations d'exercer une activité professionnelle de transport
Gestion des examens théoriques et pratiques du permis de conduire et des organismes formateurs
Gestion de la détaxe gazole et des services privés de transport de personnes
Contrôle des activités professionnelles de transport
Gestion des certificats d'immatriculation des véhicules terrestres à moteur (carte grise)
Gestion des autorisations de mise en circulation de véhicules (carte violette)
Gestion des demandes pour l'aide financière au permis de conduire

Où vont mes données ?

Les entités qui reçoivent communication de vos données sont uniquement les services du gouvernement de la Polynésie française, ses prestataires techniques (hébergement, maintenance, outils informatiques...) et les autorités disposant d'un droit de communication. En dehors de ces cas, vos données ne seront rendues accessibles à aucun tiers sans votre accord préalable.

Certains de nos prestataires techniques sont situés en dehors de l'Union européenne l'UE. Lorsque vos données sortent de l'UE, le transfert est encadré conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, afin de maintenir le même niveau de protection à vos données. Lorsque vos données sont transférées aux États-Unis (par exemple, nos prestataires d'outils informatiques avec une maison mère aux États-Unis), leur transfert est encadré par une décision d'adéquation rendue par la Commission européenne.

Quels sont mes droits ?

La réglementation relative à la protection des données personnelles (la loi « Informatique et Libertés » et le Règlement général sur la protection des données) vous octroie des droits sur vos données personnelles :

- Accès : obtenir et vérifier les données qu'un organisme détient sur vous
- Rectification : rectifier les informations inexactes vous concernant
- Effacement/droit à l'oubli : effacer des données vous concernant
- Opposition : vous opposer à ce qu'un organisme utilise certaines de vos données
- Limitation : geler l'utilisation de vos données
- Portabilité : emporter une copie de vos données pour les réutiliser ailleurs
- Directives après votre décès : donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès

Faire une demande de droit ou poser une question sur l'utilisation de mes données

Vous pouvez également exercer vos droits par courrier postal :

Déléguee à la protection des données
Direction du système d'information
BP 4574 – 98 713 Papeete

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Dernière modification de la notice : 2026



MINISTRE DES GRANDS TRAVAUX,
DE L'EQUIPEMENT,
en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation

